

# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 2 avril 2026

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	58
Contre :	0
Pour :	58
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## Sont présents :

### En qualité de titulaires :

M. MOTTAIS, *Président*, M. DELAHAYE, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. PILLAERT, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DE FEYDEAU, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme JONES, *4<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. MALENFANT, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme SOULARD, *6<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. RENARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme DAVIAU, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. BORDELET, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BRODIN, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RIOULT LERICHE, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRIDON, *12<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. CHESNEAU, Mme CHAMARET, MM. LELIEVRE, LERAY, Mme DAUVE, MM. MONTAUFRAY, NEVEU, RONDEAU, HARAULT, Mme RENARD, MM. SAINT-ELLIER, LECOQ, ROUILLON, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, DUTET, Mmes ANGOT, HOVART, M. BREHIN, Mme GAINCHE, M. LE FAOU, Mme CORDON, M. MORIN, Mme BARREAU, M. LECHAT, Mme LEMARDELÉ, M. LAUNAY, Mme TAILLANDIER-LIVET, M. LE SCORNET, Mme LEFOULON, M. GUERAULT, Mme FREART, MM. GOUGEON, DOYEN, PLET, VALPREMIT, BULENGER, ORAIN, RIOULT, GERARD.

### En remplacement du titulaire absent :

M. DUJARRIER est remplacé par Mme MULLOIS  
M. MOUTEL est remplacé par Mme GARNIEL  
M. COULON est remplacé par M. LECOMMANDEUR

Mme DENIS donne pouvoir à M. BRODIN

### Excusés :

.

Mme CORDON a été désignée secrétaire de séance.

## **1 – Installation des conseillers communautaires**

Jean-Pierre LE SCORNET procède à l'appel nominal des conseillers communautaires.

COMMUNE	TITULAIRES	SUPPLEANTS
ALEXAIN	Guillaume CHESNEAU	Laurence BOUCHET

ARON	1. Thierry MALENFANT 2. Isabelle CHAMARET	
BELGEARD	Jean-Pierre LELIEVRE	Julie BEAUDET
CHAMPEON	Bruno LERAY	Christelle DELAUNAY
CHARCHIGNE	Stéphane RIOULT-LERICHE	Morgane PRUNIER
COMMER	1. Mickaël DELAHAYE 2. Laetitia DAUVE	
CONTEST	Daniel MONTAUFRAY	Nadine DUJARRIER
GRAZAY	Hubert DE FEYDEAU	Laurent CHORIN
HARDANGES	Eric NEVEU	Jérôme RENARD
JUBLAINS	Alain RONDEAU	Marie-Claude PICHOT
LA BAZOGE-MONTPINCON	Pascal RENARD	Marina DURAND
LA CHAPELLE AU RIBOUL	Jérôme HARAULT	Odile NEDJAAÏ
LA HAIE TRAVERSAINE	Thérèse RENARD	Didier RIOU
LASSAY-LES-CHATEAUX <i>(démission reçue le 26 mars par ordre du tableau)</i>	1. Soizick SOULARD 2. Sylvain SAINT-ELLIER 3. Alain LECOQ	
LE HORPS <i>(démissions reçues le 2 avril par ordre du tableau)</i>	David DUJARRIER	Brigitte MULLOIS
LE HOUSSEAU-BRETIGNOLLES	Patrick ROUILLON	Patricia DURAME
LE RIBAY <i>(démissions reçues le 27 mars par ordre du tableau)</i>	Jean-François FOUQUET	Ségolène GUILMEAU
MARCILLE-LA-VILLE	Guy BEAUJARD	Loïc LE BORGNE
MARTIGNE-SUR-MAYENNE	1. Guillaume CARRÉ 2. Florence DAVIAU	
MAYENNE	1. Adrien MOTTAIS 2. Valérie JONES 3. Fabien DUTET 4. Francine ANGOT 5. Jean-Michel TRIDON 6. Véronique HOVART 7. Jean-Yves BREHIN 8. Gisèle GAINCHE 9. Xavier LE FAOU 10. Kenza CORDON 11. Michel MORIN 12. Valérie BARREAU 13. Cyril LECHAT 14. Myriam LEMARDELÉ 15. Julien LAUNAY 16. Régine TAILLANDIER-LIVET 17. Jean-Pierre LE SCORNET 18. Stéphanie LEFOULON	

	19. Hubert GUERAULT 20. Isabelle FRÉART	
MONTREUIL-POULAY	Léandre GOUGEON	Alain MORIN
MOULAY	Frédéric BORDELET	Alain HEURTEBIZE
PARIGNE-SUR-BRAYE	Daniel DOYEN	François HIGNET
PLACE	Yoann PLET	Christelle FOUQUERAY
RENNES-EN-GRENOUILLES	Hervé PILLAERT	Nathalie GESLIN
SACE	Antoine VALPREMIT	Marion MOISY
SAINT-BAUELLE	Arnaud BULENGER	Frédérique MAILLARD
SAINT-FRAIMBAULT-DE-PRIERES	Thierry MOUTEL	Ophélie GARNIEL
SAINT-GEORGES-BUTTAVENT	1. Gérard BRODIN 2. Sylvia DENIS	
SAINT-GERMAIN-D'ANXURE	Fabien ORAIN	Yohann SUHARD
SAINT-JULIEN-DU-TERROUX	Philippe COULON	Michaël LECOMMANDEUR
SAINTE-MARIE-DU-BOIS	Pierre RIOULT	Annick TERROITIN
THUBOEUF	Michel GERARD	Christian CHEVRET

Jean-Pierre LE SCORNET déclare les membres du Conseil Communautaires cités précédemment installés dans leurs fonctions.

Jean-Pierre LE SCORNET demande au plus âgés des membres du Conseil de prendre la présidence de l'assemblée (Gérard BRODIN), au plus jeune d'assurer le secrétariat de la séance (Kenza CORDON) et nomme deux assesseurs (Arnaud BULENGER et Véronique HOVART).

Mayenne, le 2 avril 2026

La secrétaire de séance,  
Kenza CORDON

Le Président,  
Adrien MOTTAIS

# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 2 avril 2026

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	58
Contre :	0
Pour :	58
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## Sont présents :

### En qualité de titulaires :

M. MOTTAIS, *Président*, M. DELAHAYE, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. PILLAERT, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DE FEYDEAU, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme JONES, *4<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. MALENFANT, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme SOULARD, *6<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. RENARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme DAVIAU, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. BORDELET, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BRODIN, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RIOULT LERICHE, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRIDON, *12<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. CHESNEAU, Mme CHAMARET, MM. LELIEVRE, LERAY, Mme DAUVE, MM. MONTAUFRAY, NEVEU, RONDEAU, HARAULT, Mme RENARD, MM. SAINT-ELLIER, LECOQ, ROUILLON, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, DUTET, Mmes ANGOT, HOVART, M. BREHIN, Mme GAINCHE, M. LE FAOU, Mme CORDON, M. MORIN, Mme BARREAU, M. LECHAT, Mme LEMARDELÉ, M. LAUNAY, Mmes TAILLANDIER-LIVET, LEFOULON, M. GUERAULT, Mme FREART, MM. GOUGEON, DOYEN, PLET, VALPREMIT, BULENGER, ORAIN, RIOULT, GERARD.

### En remplacement du titulaire absent :

M. DUJARRIER est remplacé par Mme MULLOIS  
M. MOUTEL est remplacé par Mme GARNIEL  
M. COULON est remplacé par M. LECOMMANDEUR

M. LE SCORNET donne pouvoir à Mme LEFOULON  
Mme DENIS donne pouvoir à M. BRODIN

### Excusés :

.

Mme CORDON a été désignée secrétaire de séance.

-----

## **2 – Election du Président**

L'élection du Président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est

procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### **Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 58
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] ..... 57
- f. Majorité absolue ..... 29

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Adrien MOTTAIS	38	Trente-huit
Antoine VALPREMIT	19	Dix-neuf

**M. Adrien MOTTAIS a été proclamé président et a été immédiatement installé.**

Mayenne, le 2 avril 2026

La secrétaire de séance,  
Kenza CORDON

Le Président,  
Adrien MOTTAIS

# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 2 avril 2026

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	58
Contre :	0
Pour :	58
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## **Sont présents :**

### **En qualité de titulaires :**

M. MOTTAIS, *Président*, M. DELAHAYE, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. PILLAERT, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DE FEYDEAU, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme JONES, *4<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. MALENFANT, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme SOULARD, *6<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. RENARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme DAVIAU, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. BORDELET, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BRODIN, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RIOULT LERICHE, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRIDON, *12<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. CHESNEAU, Mme CHAMARET, MM. LELIEVRE, LERAY, Mme DAUVE, MM. MONTAUFRAY, NEVEU, RONDEAU, HARAULT, Mme RENARD, MM. SAINT-ELIER, LECOQ, ROUILLON, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, DUTET, Mmes ANGOT, HOVART, M. BREHIN, Mme GAINCHE, M. LE FAOU, Mme CORDON, M. MORIN, Mme BARREAU, M. LECHAT, Mme LEMARDELÉ, M. LAUNAY, Mmes TAILLANDIER-LIVET, LEFOULON, M. GUERAULT, Mme FREART, MM. GOUGEON, DOYEN, PLET, VALPREMIT, BULENGER, ORAIN, RIOULT, GERARD.

### **En remplacement du titulaire absent :**

M. DUJARRIER est remplacé par Mme MULLOIS  
M. MOUTEL est remplacé par Mme GARNIEL  
M. COULON est remplacé par M. LECOMMANDEUR

M. LE SCORNET donne pouvoir à Mme LEFOULON  
Mme DENIS donne pouvoir à M. BRODIN

### **Excusés :**

.

Mme CORDON a été désignée secrétaire de séance.

-----

**3 – Fixation du nombre de VP**

Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % (arrondi à l'entité supérieure) de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder 15.

***Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe à 12 le nombre de Vice-Présidents.***

Mayenne, le 2 avril 2026

La secrétaire de séance,

Kenza CORDON

Le Président,

Adrien MOTTAIS

# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 2 avril 2026

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	58
Contre :	0
Pour :	58
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## **Sont présents :**

### **En qualité de titulaires :**

M. MOTTAIS, *Président*, M. DELAHAYE, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. PILLAERT, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DE FEYDEAU, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme JONES, *4<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. MALENFANT, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme SOULARD, *6<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. RENARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme DAVIAU, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. BORDELET, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BRODIN, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RIOULT LERICHE, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRIDON, *12<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. CHESNEAU, Mme CHAMARET, MM. LELIEVRE, LERAY, Mme DAUVE, MM. MONTAUFRAY, NEVEU, RONDEAU, HARAULT, Mme RENARD, MM. SAINT-ELLIER, LECOQ, ROUILLON, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, DUTET, Mmes ANGOT, HOVART, M. BREHIN, Mme GAINCHE, M. LE FAOU, Mme CORDON, M. MORIN, Mme BARREAU, M. LECHAT, Mme LEMARDELÉ, M. LAUNAY, Mmes TAILLANDIER-LIVET, LEFOULON, M. GUERAULT, Mme FREART, MM. GOUGEON, DOYEN, PLET, VALPREMIT, BULENGER, ORAIN, RIOULT, GERARD.

### **En remplacement du titulaire absent :**

M. DUJARRIER est remplacé par Mme MULLOIS  
M. MOUTEL est remplacé par Mme GARNIEL  
M. COULON est remplacé par M. LECOMMANDEUR

M. LE SCORNET donne pouvoir à Mme LEFOULON  
Mme DENIS donne pouvoir à M. BRODIN

### **Excusés :**

Mme CORDON a été désignée secrétaire de séance.

## **4 – Election des VP – Vice-Président 1**

L'élection des Vice-Présidents suit les mêmes règles que celles prévues pour le Président.  
En application des articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu

la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### **Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0  
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 58  
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 0  
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0  
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 58  
f. Majorité absolue ..... 30

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mickaël DELAHAYE	39	Trente-neuf
Antoine VALPREMIT	19	Dix-neuf

**M. Mickaël DELAHAYE a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.**

Mayenne, le 2 avril 2026

La secrétaire de séance,  
Kenza CORDON

Le Président,  
Adrien MOTTAIS

# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 2 avril 2026

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	58
Contre :	0
Pour :	58
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## **Sont présents :**

### **En qualité de titulaires :**

M. MOTTAIS, *Président*, M. DELAHAYE, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. PILLAERT, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DE FEYDEAU, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme JONES, *4<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. MALENFANT, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme SOULARD, *6<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. RENARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme DAVIAU, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. BORDELET, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BRODIN, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RIOULT LERICHE, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRIDON, *12<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. CHESNEAU, Mme CHAMARET, MM. LELIEVRE, LERAY, Mme DAUVE, MM. MONTAUFRAY, NEVEU, RONDEAU, HARAULT, Mme RENARD, MM. SAINT-ELLIER, LECOQ, ROUILLON, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, DUTET, Mmes ANGOT, HOVART, M. BREHIN, Mme GAINCHE, M. LE FAOU, Mme CORDON, M. MORIN, Mme BARREAU, M. LECHAT, Mme LEMARDELÉ, M. LAUNAY, Mmes TAILLANDIER-LIVET, LEFOULON, M. GUERAULT, Mme FREART, MM. GOUGEON, DOYEN, PLET, VALPREMIT, BULENGER, ORAIN, RIOULT, GERARD.

### **En remplacement du titulaire absent :**

M. DUJARRIER est remplacé par Mme MULLOIS  
M. MOUTEL est remplacé par Mme GARNIEL  
M. COULON est remplacé par M. LECOMMANDEUR

M. LE SCORNET donne pouvoir à Mme LEFOULON  
Mme DENIS donne pouvoir à M. BRODIN

### **Excusés :**

Mme CORDON a été désignée secrétaire de séance.

## **5 – Election des VP – Vice-Président 2**

L'élection des Vice-Présidents suit les mêmes règles que celles prévues pour le Président.  
En application des articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu

la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### **Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 58
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 9
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 48
- f. Majorité absolue ..... 25

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Hervé PILLAERT	47	Quarante-sept
Antoine VALPREMIT	1	Un

**M. Hervé PILLAERT a été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.**

Mayenne, le 2 avril 2026

La secrétaire de séance,  
Kenza CORDON

Le Président,  
Adrien MOTTAIS

# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 2 avril 2026

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	58
Contre :	0
Pour :	58
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## **Sont présents :**

### **En qualité de titulaires :**

M. MOTTAIS, *Président*, M. DELAHAYE, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. PILLAERT, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DE FEYDEAU, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme JONES, *4<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. MALENFANT, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme SOULARD, *6<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. RENARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme DAVIAU, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. BORDELET, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BRODIN, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RIOULT LERICHE, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRIDON, *12<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. CHESNEAU, Mme CHAMARET, MM. LELIEVRE, LERAY, Mme DAUVE, MM. MONTAUFRAY, NEVEU, RONDEAU, HARAULT, Mme RENARD, MM. SAINT-ELLIER, LECOQ, ROUILLON, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, DUTET, Mmes ANGOT, HOVART, M. BREHIN, Mme GAINCHE, M. LE FAOU, Mme CORDON, M. MORIN, Mme BARREAU, M. LECHAT, Mme LEMARDELÉ, M. LAUNAY, Mmes TAILLANDIER-LIVET, LEFOULON, M. GUERAULT, Mme FREART, MM. GOUGEON, DOYEN, PLET, VALPREMIT, BULENGER, ORAIN, RIOULT, GERARD.

### **En remplacement du titulaire absent :**

M. DUJARRIER est remplacé par Mme MULLOIS  
M. MOUTEL est remplacé par Mme GARNIEL  
M. COULON est remplacé par M. LECOMMANDEUR

M. LE SCORNET donne pouvoir à Mme LEFOULON  
Mme DENIS donne pouvoir à M. BRODIN

### **Excusés :**

Mme CORDON a été désignée secrétaire de séance.

## **6 – Election des VP – Vice-Président 3**

L'élection des Vice-Présidents suit les mêmes règles que celles prévues pour le Président.  
En application des articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu

la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### **Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 58
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 57
- f. Majorité absolue ..... 29

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Hubert DE FEYDEAU	33	Trente-trois
Antoine VALPREMIT	24	Vingt-quatre

***M. Hubert DE FEYDEAU a été proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.***

Mayenne, le 2 avril 2026

La secrétaire de séance,  
Kenza CORDON

Le Président,  
Adrien MOTTAIS

# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 2 avril 2026

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	58
Contre :	0
Pour :	58
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## **Sont présents :**

### **En qualité de titulaires :**

M. MOTTAIS, *Président*, M. DELAHAYE, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. PILLAERT, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DE FEYDEAU, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme JONES, *4<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. MALENFANT, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme SOULARD, *6<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. RENARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme DAVIAU, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. BORDELET, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BRODIN, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RIOULT LERICHE, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRIDON, *12<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. CHESNEAU, Mme CHAMARET, MM. LELIEVRE, LERAY, Mme DAUVE, MM. MONTAUFRAY, NEVEU, RONDEAU, HARAULT, Mme RENARD, MM. SAINT-ELLIER, LECOQ, ROUILLON, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, DUTET, Mmes ANGOT, HOVART, M. BREHIN, Mme GAINCHE, M. LE FAOU, Mme CORDON, M. MORIN, Mme BARREAU, M. LECHAT, Mme LEMARDELÉ, M. LAUNAY, Mmes TAILLANDIER-LIVET, LEFOULON, M. GUERAULT, Mme FREART, MM. GOUGEON, DOYEN, PLET, VALPREMIT, BULENGER, ORAIN, RIOULT, GERARD.

### **En remplacement du titulaire absent :**

M. DUJARRIER est remplacé par Mme MULLOIS  
M. MOUTEL est remplacé par Mme GARNIEL  
M. COULON est remplacé par M. LECOMMANDEUR

M. LE SCORNET donne pouvoir à Mme LEFOULON  
Mme DENIS donne pouvoir à M. BRODIN

### **Excusés :**

.

Mme CORDON a été désignée secrétaire de séance.

-----

## **7 – Election des VP – Vice-Président 4**

L'élection des Vice-Présidents suit les mêmes règles que celles prévues pour le Président.  
En application des articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu

la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### **Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 58
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] ..... 54
- f. Majorité absolue ..... 28

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Hubert GUERULT	17	Dix-sept
Valérie JONES	37	Trente-sept

***Mme Valérie JONES a été proclamée quatrième vice-présidente et immédiatement installée.***

Mayenne, le 2 avril 2026

La secrétaire de séance,  
Kenza CORDON

Le Président,  
Adrien MOTTAIS

# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 2 avril 2026

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	58
Contre :	0
Pour :	58
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## **Sont présents :**

### **En qualité de titulaires :**

M. MOTTAIS, *Président*, M. DELAHAYE, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. PILLAERT, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DE FEYDEAU, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme JONES, *4<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. MALENFANT, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme SOULARD, *6<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. RENARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme DAVIAU, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. BORDELET, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BRODIN, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RIOULT LERICHE, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRIDON, *12<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. CHESNEAU, Mme CHAMARET, MM. LELIEVRE, LERAY, Mme DAUVE, MM. MONTAUFRAY, NEVEU, RONDEAU, HARAULT, Mme RENARD, MM. SAINT-ELLIER, LECOQ, ROUILLON, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, DUTET, Mmes ANGOT, HOVART, M. BREHIN, Mme GAINCHE, M. LE FAOU, Mme CORDON, M. MORIN, Mme BARREAU, M. LECHAT, Mme LEMARDELÉ, M. LAUNAY, Mmes TAILLANDIER-LIVET, LEFOULON, M. GUERAULT, Mme FREART, MM. GOUGEON, DOYEN, PLET, VALPREMIT, BULENGER, ORAIN, RIOULT, GERARD.

### **En remplacement du titulaire absent :**

M. DUJARRIER est remplacé par Mme MULLOIS  
M. MOUTEL est remplacé par Mme GARNIEL  
M. COULON est remplacé par M. LECOMMANDEUR

M. LE SCORNET donne pouvoir à Mme LEFOULON  
Mme DENIS donne pouvoir à M. BRODIN

### **Excusés :**

Mme CORDON a été désignée secrétaire de séance.

## **8 – Election des VP – Vice-Président 5**

L'élection des Vice-Présidents suit les mêmes règles que celles prévues pour le Président.  
En application des articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu

la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 58
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 9
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 49
- f. Majorité absolue ..... 25

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Thierry MALENFANT	49	Quarante-neuf

**M. Thierry MALENFANT a été proclamé cinquième vice-président et immédiatement installé.**

Mayenne, le 2 avril 2026

La secrétaire de séance,

Kenza CORDON

Le Président,

Adrien MOTTAIS

# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 2 avril 2026

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	58
Contre :	0
Pour :	58
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## **Sont présents :**

### **En qualité de titulaires :**

M. MOTTAIS, *Président*, M. DELAHAYE, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. PILLAERT, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DE FEYDEAU, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme JONES, *4<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. MALENFANT, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme SOULARD, *6<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. RENARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme DAVIAU, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. BORDELET, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BRODIN, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RIOULT LERICHE, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRIDON, *12<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. CHESNEAU, Mme CHAMARET, MM. LELIEVRE, LERAY, Mme DAUVE, MM. MONTAUFRAY, NEVEU, RONDEAU, HARAULT, Mme RENARD, MM. SAINT-ELLIER, LECOQ, ROUILLON, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, DUTET, Mmes ANGOT, HOVART, M. BREHIN, Mme GAINCHE, M. LE FAOU, Mme CORDON, M. MORIN, Mme BARREAU, M. LECHAT, Mme LEMARDELÉ, M. LAUNAY, Mmes TAILLANDIER-LIVET, LEFOULON, M. GUERAULT, Mme FREART, MM. GOUGEON, DOYEN, PLET, VALPREMIT, BULENGER, ORAIN, RIOULT, GERARD.

### **En remplacement du titulaire absent :**

M. DUJARRIER est remplacé par Mme MULLOIS  
M. MOUTEL est remplacé par Mme GARNIEL  
M. COULON est remplacé par M. LECOMMANDEUR

M. LE SCORNET donne pouvoir à Mme LEFOULON  
Mme DENIS donne pouvoir à M. BRODIN

### **Excusés :**

Mme CORDON a été désignée secrétaire de séance.

## **9 – Election des VP – Vice-Président 6**

L'élection des Vice-Présidents suit les mêmes règles que celles prévues pour le Président.  
En application des articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu

la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### **Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 58
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 58
- f. Majorité absolue ..... 30

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Stéphanie LEFOULON	17	Dix-sept
Soizick SOULARD	41	Quarante et un

***Mme Soizick SOULARD a été proclamée sixième vice-présidente et immédiatement installée.***

Mayenne, le 2 avril 2026

La secrétaire de séance,  
Kenza CORDON

Le Président,  
Adrien MOTTAIS

# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 2 avril 2026

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	58
Contre :	0
Pour :	58
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## **Sont présents :**

### **En qualité de titulaires :**

M. MOTTAIS, *Président*, M. DELAHAYE, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. PILLAERT, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DE FEYDEAU, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme JONES, *4<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. MALENFANT, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme SOULARD, *6<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. RENARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme DAVIAU, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. BORDELET, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BRODIN, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RIOULT LERICHE, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRIDON, *12<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. CHESNEAU, Mme CHAMARET, MM. LELIEVRE, LERAY, Mme DAUVE, MM. MONTAUFRAY, NEVEU, RONDEAU, HARAULT, Mme RENARD, MM. SAINT-ELLIER, LECOQ, ROUILLON, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, DUTET, Mmes ANGOT, HOVART, M. BREHIN, Mme GAINCHE, M. LE FAOU, Mme CORDON, M. MORIN, Mme BARREAU, M. LECHAT, Mme LEMARDELÉ, M. LAUNAY, Mmes TAILLANDIER-LIVET, LEFOULON, M. GUERAULT, Mme FREART, MM. GOUGEON, DOYEN, PLET, VALPREMIT, BULENGER, ORAIN, RIOULT, GERARD.

### **En remplacement du titulaire absent :**

M. DUJARRIER est remplacé par Mme MULLOIS  
M. MOUTEL est remplacé par Mme GARNIEL  
M. COULON est remplacé par M. LECOMMANDEUR

M. LE SCORNET donne pouvoir à Mme LEFOULON  
Mme DENIS donne pouvoir à M. BRODIN

### **Excusés :**

Mme CORDON a été désignée secrétaire de séance.

## **10 – Election des VP – Vice-Président 7**

L'élection des Vice-Présidents suit les mêmes règles que celles prévues pour le Président.  
En application des articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu

la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### **Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 58
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 56
- f. Majorité absolue ..... 29

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Alain LECOQ	4	Quatre
Pascal RENARD	52	Cinquante-deux

**M. Pascal RENARD a été proclamé septième vice-président et immédiatement installé.**

Mayenne, le 2 avril 2026

La secrétaire de séance,  
Kenza CORDON

Le Président,  
Adrien MOTTAIS

# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 2 avril 2026

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	58
Contre :	0
Pour :	58
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## **Sont présents :**

### **En qualité de titulaires :**

M. MOTTAIS, *Président*, M. DELAHAYE, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. PILLAERT, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DE FEYDEAU, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme JONES, *4<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. MALENFANT, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme SOULARD, *6<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. RENARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme DAVIAU, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. BORDELET, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BRODIN, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RIOULT LERICHE, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRIDON, *12<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. CHESNEAU, Mme CHAMARET, MM. LELIEVRE, LERAY, Mme DAUVE, MM. MONTAUFRAY, NEVEU, RONDEAU, HARAULT, Mme RENARD, MM. SAINT-ELLIER, LECOQ, ROUILLON, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, DUTET, Mmes ANGOT, HOVART, M. BREHIN, Mme GAINCHE, M. LE FAOU, Mme CORDON, M. MORIN, Mme BARREAU, M. LECHAT, Mme LEMARDELÉ, M. LAUNAY, Mmes TAILLANDIER-LIVET, LEFOULON, M. GUERAULT, Mme FREART, MM. GOUGEON, DOYEN, PLET, VALPREMIT, BULENGER, ORAIN, RIOULT, GERARD.

### **En remplacement du titulaire absent :**

M. DUJARRIER est remplacé par Mme MULLOIS  
M. MOUTEL est remplacé par Mme GARNIEL  
M. COULON est remplacé par M. LECOMMANDEUR

M. LE SCORNET donne pouvoir à Mme LEFOULON  
Mme DENIS donne pouvoir à M. BRODIN

### **Excusés :**

Mme CORDON a été désignée secrétaire de séance.

## **11 – Election des VP – Vice-Président 8**

L'élection des Vice-Présidents suit les mêmes règles que celles prévues pour le Président.  
En application des articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu

la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### **Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 58
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 58
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... 30

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Florence DAVIAU	36	Trente-six
Stéphanie LEFOULON	22	Vingt-deux

***Mme Florence DAVIAU a été proclamée huitième vice-présidente et immédiatement installée.***

Mayenne, le 2 avril 2026

La secrétaire de séance,  
Kenza CORDON

Le Président,  
Adrien MOTTAIS

# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 2 avril 2026

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	58
Contre :	0
Pour :	58
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## **Sont présents :**

### **En qualité de titulaires :**

M. MOTTAIS, *Président*, M. DELAHAYE, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. PILLAERT, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DE FEYDEAU, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme JONES, *4<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. MALENFANT, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme SOULARD, *6<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. RENARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme DAVIAU, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. BORDELET, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BRODIN, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RIOULT LERICHE, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRIDON, *12<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. CHESNEAU, Mme CHAMARET, MM. LELIEVRE, LERAY, Mme DAUVE, MM. MONTAUFRAY, NEVEU, RONDEAU, HARAULT, Mme RENARD, MM. SAINT-ELLIER, LECOQ, ROUILLON, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, DUTET, Mmes ANGOT, HOVART, M. BREHIN, Mme GAINCHE, M. LE FAOU, Mme CORDON, M. MORIN, Mme BARREAU, M. LECHAT, Mme LEMARDELÉ, M. LAUNAY, Mmes TAILLANDIER-LIVET, LEFOULON, M. GUERAULT, Mme FREART, MM. GOUGEON, DOYEN, PLET, VALPREMIT, BULENGER, ORAIN, RIOULT, GERARD.

### **En remplacement du titulaire absent :**

M. DUJARRIER est remplacé par Mme MULLOIS  
M. MOUTEL est remplacé par Mme GARNIEL  
M. COULON est remplacé par M. LECOMMANDEUR

M. LE SCORNET donne pouvoir à Mme LEFOULON  
Mme DENIS donne pouvoir à M. BRODIN

### **Excusés :**

Mme CORDON a été désignée secrétaire de séance.

## **12 – Election des VP – Vice-Président 9**

L'élection des Vice-Présidents suit les mêmes règles que celles prévues pour le Président. En application des articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### **Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0  
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 58  
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 7  
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 1  
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 50  
f. Majorité absolue ..... 25

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Frédéric BORDELET	50	Cinquante

***M. Frédéric BORDELET a été proclamé neuvième vice-président et immédiatement installé.***

Mayenne, le 2 avril 2026

La secrétaire de séance,  
Kenza CORDON

Le Président,  
Adrien MOTTAIS

# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 2 avril 2026

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	58
Contre :	0
Pour :	58
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## **Sont présents :**

### **En qualité de titulaires :**

M. MOTTAIS, *Président*, M. DELAHAYE, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. PILLAERT, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DE FEYDEAU, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme JONES, *4<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. MALENFANT, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme SOULARD, *6<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. RENARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme DAVIAU, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. BORDELET, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BRODIN, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RIOULT LERICHE, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRIDON, *12<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. CHESNEAU, Mme CHAMARET, MM. LELIEVRE, LERAY, Mme DAUVE, MM. MONTAUFRAY, NEVEU, RONDEAU, HARAULT, Mme RENARD, MM. SAINT-ELLIER, LECOQ, ROUILLON, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, DUTET, Mmes ANGOT, HOVART, M. BREHIN, Mme GAINCHE, M. LE FAOU, Mme CORDON, M. MORIN, Mme BARREAU, M. LECHAT, Mme LEMARDELÉ, M. LAUNAY, Mmes TAILLANDIER-LIVET, LEFOULON, M. GUERAULT, Mme FREART, MM. GOUGEON, DOYEN, PLET, VALPREMIT, BULENGER, ORAIN, RIOULT, GERARD.

### **En remplacement du titulaire absent :**

M. DUJARRIER est remplacé par Mme MULLOIS  
M. MOUTEL est remplacé par Mme GARNIEL  
M. COULON est remplacé par M. LECOMMANDEUR

M. LE SCORNET donne pouvoir à Mme LEFOULON  
Mme DENIS donne pouvoir à M. BRODIN

### **Excusés :**

.

Mme CORDON a été désignée secrétaire de séance.

-----

## **13 – Election des VP – Vice-Président 10**

L'élection des Vice-Présidents suit les mêmes règles que celles prévues pour le Président.  
En application des articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu

la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### **Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 58
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 57
- f. Majorité absolue ..... 29

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Gérard BRODIN	35	Trente-cinq
Hubert GUERVAULT	21	Vingt et un
Guy BEAUJARD	1	Un

***M. Gérard BRODIN a été proclamé dixième vice-président et immédiatement installé.***

Mayenne, le 2 avril 2026

La secrétaire de séance,

Kenza CORDON

Le Président,

Adrien MOTTAIS

# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 2 avril 2026

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	58
Contre :	0
Pour :	58
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## **Sont présents :**

### **En qualité de titulaires :**

M. MOTTAIS, *Président*, M. DELAHAYE, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. PILLAERT, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DE FEYDEAU, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme JONES, *4<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. MALENFANT, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme SOULARD, *6<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. RENARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme DAVIAU, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. BORDELET, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BRODIN, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RIOULT LERICHE, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRIDON, *12<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. CHESNEAU, Mme CHAMARET, MM. LELIEVRE, LERAY, Mme DAUVE, MM. MONTAUFRAY, NEVEU, RONDEAU, HARAULT, Mme RENARD, MM. SAINT-ELLIER, LECOQ, ROUILLON, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, DUTET, Mmes ANGOT, HOVART, M. BREHIN, Mme GAINCHE, M. LE FAOU, Mme CORDON, M. MORIN, Mme BARREAU, M. LECHAT, Mme LEMARDELÉ, M. LAUNAY, Mmes TAILLANDIER-LIVET, LEFOULON, M. GUERAULT, Mme FREART, MM. GOUGEON, DOYEN, PLET, VALPREMIT, BULENGER, ORAIN, RIOULT, GERARD.

### **En remplacement du titulaire absent :**

M. DUJARRIER est remplacé par Mme MULLOIS  
M. MOUTEL est remplacé par Mme GARNIEL  
M. COULON est remplacé par M. LECOMMANDEUR

M. LE SCORNET donne pouvoir à Mme LEFOULON  
Mme DENIS donne pouvoir à M. BRODIN

### **Excusés :**

Mme CORDON a été désignée secrétaire de séance.

## **14 – Election des VP – Vice-Président 11**

L'élection des Vice-Présidents suit les mêmes règles que celles prévues pour le Président.  
En application des articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu

la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### **Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 58
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 55
- f. Majorité absolue ..... 28

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Isabelle FREART	19	Dix-neuf
Stéphane RIOULT LERICHE	36	Trente-six

**M. Stéphane RIOULT LERICHE a été proclamé onzième vice-président et immédiatement installé.**

Mayenne, le 2 avril 2026

La secrétaire de séance,  
Kenza CORDON

Le Président,  
Adrien MOTTAIS

# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 2 avril 2026

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	58
Contre :	0
Pour :	58
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## **Sont présents :**

### **En qualité de titulaires :**

M. MOTTAIS, *Président*, M. DELAHAYE, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. PILLAERT, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DE FEYDEAU, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme JONES, *4<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. MALENFANT, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme SOULARD, *6<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. RENARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme DAVIAU, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. BORDELET, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BRODIN, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RIOULT LERICHE, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRIDON, *12<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. CHESNEAU, Mme CHAMARET, MM. LELIEVRE, LERAY, Mme DAUVE, MM. MONTAUFRAY, NEVEU, RONDEAU, HARAULT, Mme RENARD, MM. SAINT-ELLIER, LECOQ, ROUILLON, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, DUTET, Mmes ANGOT, HOVART, M. BREHIN, Mme GAINCHE, M. LE FAOU, Mme CORDON, M. MORIN, Mme BARREAU, M. LECHAT, Mme LEMARDELÉ, M. LAUNAY, Mmes TAILLANDIER-LIVET, LEFOULON, M. GUERAULT, Mme FREART, MM. GOUGEON, DOYEN, PLET, VALPREMIT, BULENGER, ORAIN, RIOULT, GERARD.

### **En remplacement du titulaire absent :**

M. DUJARRIER est remplacé par Mme MULLOIS  
M. MOUTEL est remplacé par Mme GARNIEL  
M. COULON est remplacé par M. LECOMMANDEUR

M. LE SCORNET donne pouvoir à Mme LEFOULON  
Mme DENIS donne pouvoir à M. BRODIN

### **Excusés :**

.

Mme CORDON a été désignée secrétaire de séance.

-----

## **15 – Election des VP – Vice-Président 12**

L'élection des Vice-Présidents suit les mêmes règles que celles prévues pour le Président.  
En application des articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu

la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### **Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 58
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 55
- f. Majorité absolue ..... 28

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Arnaud BULENGER	24	Vingt-quatre
Jean-Michel TRIDON	31	Trente et un

***M. Jean-Michel TRIDON a été proclamé douzième vice-président et immédiatement installé.***

Mayenne, le 2 avril 2026

La secrétaire de séance,  
Kenza CORDON

Le Président,  
Adrien MOTTAIS

# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 2 avril 2026

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	58
Contre :	0
Pour :	58
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## **Sont présents :**

### **En qualité de titulaires :**

M. MOTTAIS, *Président*, M. DELAHAYE, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. PILLAERT, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DE FEYDEAU, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme JONES, *4<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. MALENFANT, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme SOULARD, *6<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. RENARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme DAVIAU, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. BORDELET, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BRODIN, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RIOULT LERICHE, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRIDON, *12<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. CHESNEAU, Mme CHAMARET, MM. LELIEVRE, LERAY, Mme DAUVE, MM. MONTAUFRAY, NEVEU, RONDEAU, HARAULT, Mme RENARD, MM. SAINT-ELLIER, LECOQ, ROUILLON, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, DUTET, Mmes ANGOT, HOVART, M. BREHIN, Mme GAINCHE, M. LE FAOU, Mme CORDON, M. MORIN, Mme BARREAU, M. LECHAT, Mme LEMARDELÉ, M. LAUNAY, Mmes TAILLANDIER-LIVET, LEFOULON, M. GUERAULT, Mme FREART, MM. GOUGEON, DOYEN, PLET, VALPREMIT, BULENGER, ORAIN, RIOULT, GERARD.

### **En remplacement du titulaire absent :**

M. DUJARRIER est remplacé par Mme MULLOIS  
M. MOUTEL est remplacé par Mme GARNIEL  
M. COULON est remplacé par M. LECOMMANDEUR

M. LE SCORNET donne pouvoir à Mme LEFOULON  
Mme DENIS donne pouvoir à M. BRODIN

### **Excusés :**

.

Mme CORDON a été désignée secrétaire de séance.

-----

## **16 – Composition du bureau**

Selon l'Article L5211-10, le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

**Après délibération, le Conseil Communautaire fixe à 39 le nombre de membres du bureau communautaire.**

Mayenne, le 2 avril 2026

La secrétaire de séance,

Kenza CORDON

Le Président,

Adrien MOTTAIS

# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 2 avril 2026

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	58
Contre :	0
Pour :	58
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## **Sont présents :**

### **En qualité de titulaires :**

M. MOTTAIS, *Président*, M. DELAHAYE, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. PILLAERT, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DE FEYDEAU, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme JONES, *4<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. MALENFANT, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme SOULARD, *6<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. RENARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme DAVIAU, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. BORDELET, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BRODIN, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RIOULT LERICHE, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRIDON, *12<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. CHESNEAU, Mme CHAMARET, MM. LELIEVRE, LERAY, Mme DAUVE, MM. MONTAUFRAY, NEVEU, RONDEAU, HARAULT, Mme RENARD, MM. SAINT-ELLIER, LECOQ, ROUILLON, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, DUTET, Mmes ANGOT, HOVART, M. BREHIN, Mme GAINCHE, M. LE FAOU, Mme CORDON, M. MORIN, Mme BARREAU, M. LECHAT, Mme LEMARDELÉ, M. LAUNAY, Mmes TAILLANDIER-LIVET, LEFOULON, M. GUERAULT, Mme FREART, MM. GOUGEON, DOYEN, PLET, VALPREMIT, BULENGER, ORAIN, RIOULT, GERARD.

### **En remplacement du titulaire absent :**

M. DUJARRIER est remplacé par Mme MULLOIS  
M. MOUTEL est remplacé par Mme GARNIEL  
M. COULON est remplacé par M. LECOMMANDEUR

M. LE SCORNET donne pouvoir à Mme LEFOULON  
Mme DENIS donne pouvoir à M. BRODIN

### **Excusés :**

Mme CORDON a été désignée secrétaire de séance.

## **17 – Election des membres du bureau n° 1**

L'élection des membres du bureau suit les mêmes règles que celles prévues pour le Président et les Vice-Présidents. Il y a lieu d'élire les membres du bureau un à un lors d'un scrutin de liste uninominal à trois tours.

En application des articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En

cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 58
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 58
- f. Majorité absolue ..... 30

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Guillaume CHESNEAU	58	Cinquante-huit

***M. Guillaume CHESNEAU a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.***

Mayenne, le 2 avril 2026

La secrétaire de séance,  
Kenza CORDON

Le Président,  
Adrien MOTTAIS

# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 2 avril 2026

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	58
Contre :	0
Pour :	58
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## Sont présents :

### En qualité de titulaires :

M. MOTTAIS, *Président*, M. DELAHAYE, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. PILLAERT, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DE FEYDEAU, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme JONES, *4<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. MALENFANT, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme SOULARD, *6<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. RENARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme DAVIAU, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. BORDELET, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BRODIN, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RIOULT LERICHE, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRIDON, *12<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. CHESNEAU, Mme CHAMARET, MM. LELIEVRE, LERAY, Mme DAUVE, MM. MONTAUFRAY, NEVEU, RONDEAU, HARAULT, Mme RENARD, MM. SAINT-ELLIER, LECOQ, ROUILLON, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, DUTET, Mmes ANGOT, HOVART, M. BREHIN, Mme GAINCHE, M. LE FAOU, Mme CORDON, M. MORIN, Mme BARREAU, M. LECHAT, Mme LEMARDELÉ, M. LAUNAY, Mmes TAILLANDIER-LIVET, LEFOULON, M. GUERAULT, Mme FREART, MM. GOUGEON, DOYEN, PLET, VALPREMIT, BULENGER, ORAIN, RIOULT, GERARD.

### En remplacement du titulaire absent :

M. DUJARRIER est remplacé par Mme MULLOIS  
M. MOUTEL est remplacé par Mme GARNIEL  
M. COULON est remplacé par M. LECOMMANDEUR

M. LE SCORNET donne pouvoir à Mme LEFOULON  
Mme DENIS donne pouvoir à M. BRODIN

### Excusés :

Mme CORDON a été désignée secrétaire de séance.

## **18 – Election des membres du bureau n° 2**

L'élection des membres du bureau suit les mêmes règles que celles prévues pour le Président et les Vice-Présidents. Il y a lieu d'élire les membres du bureau un à un lors d'un scrutin de liste uninominal à trois tours.

En application des articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu

la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 58
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 58
- f. Majorité absolue ..... 30

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Pierre LELIEVRE	58	Cinquante-huit

**M. Jean-Pierre LELIEVRE a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.**

Mayenne, le 2 avril 2026

La secrétaire de séance,

Kenza CORDON

Le Président,

Adrien MOTTAIS

# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 2 avril 2026

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	58
Contre :	0
Pour :	58
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## **Sont présents :**

### **En qualité de titulaires :**

M. MOTTAIS, *Président*, M. DELAHAYE, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. PILLAERT, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DE FEYDEAU, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme JONES, *4<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. MALENFANT, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme SOULARD, *6<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. RENARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme DAVIAU, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. BORDELET, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BRODIN, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RIOULT LERICHE, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRIDON, *12<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. CHESNEAU, Mme CHAMARET, MM. LELIEVRE, LERAY, Mme DAUVE, MM. MONTAUFRAY, NEVEU, RONDEAU, HARAULT, Mme RENARD, MM. SAINT-ELLIER, LECOQ, ROUILLON, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, DUTET, Mmes ANGOT, HOVART, M. BREHIN, Mme GAINCHE, M. LE FAOU, Mme CORDON, M. MORIN, Mme BARREAU, M. LECHAT, Mme LEMARDELÉ, M. LAUNAY, Mmes TAILLANDIER-LIVET, LEFOULON, M. GUERAULT, Mme FREART, MM. GOUGEON, DOYEN, PLET, VALPREMIT, BULENGER, ORAIN, RIOULT, GERARD.

### **En remplacement du titulaire absent :**

M. DUJARRIER est remplacé par Mme MULLOIS  
M. MOUTEL est remplacé par Mme GARNIEL  
M. COULON est remplacé par M. LECOMMANDEUR

M. LE SCORNET donne pouvoir à Mme LEFOULON  
Mme DENIS donne pouvoir à M. BRODIN

### **Excusés :**

Mme CORDON a été désignée secrétaire de séance.

-----

## **19 – Election des membres du bureau n° 3**

L'élection des membres du bureau suit les mêmes règles que celles prévues pour le Président et les Vice-Présidents. Il y a lieu d'élire les membres du bureau un à un lors d'un scrutin de liste uninominal à trois tours.

En application des articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu

la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### **Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 58
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 58
- f. Majorité absolue ..... 30

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Bruno LERAY	58	Cinquante-huit

**M. Bruno LERAY a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.**

Mayenne, le 2 avril 2026

La secrétaire de séance,  
Kenza CORDON

Le Président,  
Adrien MOTTAIS

# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 2 avril 2026

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	58
Contre :	0
Pour :	58
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## Sont présents :

### En qualité de titulaires :

M. MOTTAIS, *Président*, M. DELAHAYE, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. PILLAERT, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DE FEYDEAU, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme JONES, *4<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. MALENFANT, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme SOULARD, *6<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. RENARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme DAVIAU, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. BORDELET, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BRODIN, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RIOULT LERICHE, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRIDON, *12<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. CHESNEAU, Mme CHAMARET, MM. LELIEVRE, LERAY, Mme DAUVE, MM. MONTAUFRAY, NEVEU, RONDEAU, HARAULT, Mme RENARD, MM. SAINT-ELLIER, LECOQ, ROUILLON, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, DUTET, Mmes ANGOT, HOVART, M. BREHIN, Mme GAINCHE, M. LE FAOU, Mme CORDON, M. MORIN, Mme BARREAU, M. LECHAT, Mme LEMARDELÉ, M. LAUNAY, Mmes TAILLANDIER-LIVET, LEFOULON, M. GUERAULT, Mme FREART, MM. GOUGEON, DOYEN, PLET, VALPREMIT, BULENGER, ORAIN, RIOULT, GERARD.

### En remplacement du titulaire absent :

M. DUJARRIER est remplacé par Mme MULLOIS  
M. MOUTEL est remplacé par Mme GARNIEL  
M. COULON est remplacé par M. LECOMMANDEUR

M. LE SCORNET donne pouvoir à Mme LEFOULON  
Mme DENIS donne pouvoir à M. BRODIN

### Excusés :

.

Mme CORDON a été désignée secrétaire de séance.

-----

## **20 – Election des membres du bureau n° 4**

L'élection des membres du bureau suit les mêmes règles que celles prévues pour le Président et les Vice-Présidents. Il y a lieu d'élire les membres du bureau un à un lors d'un scrutin de liste uninominal à trois tours.

En application des articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu

la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 58
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 58
- f. Majorité absolue ..... 30

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Daniel MONTAUFRAY	58	Cinquante-huit

**M. Daniel MONTAUFRAY a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.**

Mayenne, le 2 avril 2026

La secrétaire de séance,  
Kenza CORDON

Le Président,  
Adrien MOTTAIS

# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 2 avril 2026

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	58
Contre :	0
Pour :	58
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## Sont présents :

### En qualité de titulaires :

M. MOTTAIS, *Président*, M. DELAHAYE, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. PILLAERT, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DE FEYDEAU, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme JONES, *4<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. MALENFANT, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme SOULARD, *6<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. RENARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme DAVIAU, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. BORDELET, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BRODIN, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RIOULT LERICHE, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRIDON, *12<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. CHESNEAU, Mme CHAMARET, MM. LELIEVRE, LERAY, Mme DAUVE, MM. MONTAUFRAY, NEVEU, RONDEAU, HARAULT, Mme RENARD, MM. SAINT-ELLIER, LECOQ, ROUILLON, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, DUTET, Mmes ANGOT, HOVART, M. BREHIN, Mme GAINCHE, M. LE FAOU, Mme CORDON, M. MORIN, Mme BARREAU, M. LECHAT, Mme LEMARDELÉ, M. LAUNAY, Mmes TAILLANDIER-LIVET, LEFOULON, M. GUERAULT, Mme FREART, MM. GOUGEON, DOYEN, PLET, VALPREMIT, BULENGER, ORAIN, RIOULT, GERARD.

### En remplacement du titulaire absent :

M. DUJARRIER est remplacé par Mme MULLOIS  
M. MOUTEL est remplacé par Mme GARNIEL  
M. COULON est remplacé par M. LECOMMANDEUR

M. LE SCORNET donne pouvoir à Mme LEFOULON  
Mme DENIS donne pouvoir à M. BRODIN

### Excusés :

.

Mme CORDON a été désignée secrétaire de séance.

-----

## **21 – Election des membres du bureau n° 5**

L'élection des membres du bureau suit les mêmes règles que celles prévues pour le Président et les Vice-Présidents. Il y a lieu d'élire les membres du bureau un à un lors d'un scrutin de liste uninominal à trois tours.

En application des articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu

la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 58
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 58
- f. Majorité absolue ..... 30

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Eric NEVEU	58	Cinquante-huit

**M. Eric NEVEU a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.**

Mayenne, le 2 avril 2026

La secrétaire de séance,  
Kenza CORDON

Le Président,  
Adrien MOTTAIS

# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 2 avril 2026

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	58
Contre :	0
Pour :	58
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## Sont présents :

### En qualité de titulaires :

M. MOTTAIS, *Président*, M. DELAHAYE, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. PILLAERT, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DE FEYDEAU, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme JONES, *4<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. MALENFANT, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme SOULARD, *6<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. RENARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme DAVIAU, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. BORDELET, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BRODIN, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RIOULT LERICHE, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRIDON, *12<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. CHESNEAU, Mme CHAMARET, MM. LELIEVRE, LERAY, Mme DAUVE, MM. MONTAUFRAY, NEVEU, RONDEAU, HARAULT, Mme RENARD, MM. SAINT-ELLIER, LECOQ, ROUILLON, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, DUTET, Mmes ANGOT, HOVART, M. BREHIN, Mme GAINCHE, M. LE FAOU, Mme CORDON, M. MORIN, Mme BARREAU, M. LECHAT, Mme LEMARDELÉ, M. LAUNAY, Mmes TAILLANDIER-LIVET, LEFOULON, M. GUERAULT, Mme FREART, MM. GOUGEON, DOYEN, PLET, VALPREMIT, BULENGER, ORAIN, RIOULT, GERARD.

### En remplacement du titulaire absent :

M. DUJARRIER est remplacé par Mme MULLOIS  
M. MOUTEL est remplacé par Mme GARNIEL  
M. COULON est remplacé par M. LECOMMANDEUR

M. LE SCORNET donne pouvoir à Mme LEFOULON  
Mme DENIS donne pouvoir à M. BRODIN

### Excusés :

.

Mme CORDON a été désignée secrétaire de séance.

-----

## **22 – Election des membres du bureau n° 6**

L'élection des membres du bureau suit les mêmes règles que celles prévues pour le Président et les Vice-Présidents. Il y a lieu d'élire les membres du bureau un à un lors d'un scrutin de liste uninominal à trois tours.

En application des articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu

la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 58
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 58
- f. Majorité absolue ..... 30

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Alain RONDEAU	58	Cinquante-huit

**M. Alain RONDEAU a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.**

Mayenne, le 2 avril 2026

La secrétaire de séance,  
Kenza CORDON

Le Président,  
Adrien MOTTAIS

# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 2 avril 2026

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	58
Contre :	0
Pour :	58
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## **Sont présents :**

### **En qualité de titulaires :**

M. MOTTAIS, *Président*, M. DELAHAYE, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. PILLAERT, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DE FEYDEAU, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme JONES, *4<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. MALENFANT, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme SOULARD, *6<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. RENARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme DAVIAU, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. BORDELET, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BRODIN, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RIOULT LERICHE, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRIDON, *12<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. CHESNEAU, Mme CHAMARET, MM. LELIEVRE, LERAY, Mme DAUVE, MM. MONTAUFRAY, NEVEU, RONDEAU, HARAULT, Mme RENARD, MM. SAINT-ELLIER, LECOQ, ROUILLON, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, DUTET, Mmes ANGOT, HOVART, M. BREHIN, Mme GAINCHE, M. LE FAOU, Mme CORDON, M. MORIN, Mme BARREAU, M. LECHAT, Mme LEMARDELÉ, M. LAUNAY, Mmes TAILLANDIER-LIVET, LEFOULON, M. GUERAULT, Mme FREART, MM. GOUGEON, DOYEN, PLET, VALPREMIT, BULENGER, ORAIN, RIOULT, GERARD.

### **En remplacement du titulaire absent :**

M. DUJARRIER est remplacé par Mme MULLOIS  
M. MOUTEL est remplacé par Mme GARNIEL  
M. COULON est remplacé par M. LECOMMANDEUR

M. LE SCORNET donne pouvoir à Mme LEFOULON  
Mme DENIS donne pouvoir à M. BRODIN

### **Excusés :**

.

Mme CORDON a été désignée secrétaire de séance.

-----

## **23 – Election des membres du bureau n° 7**

L'élection des membres du bureau suit les mêmes règles que celles prévues pour le Président et les Vice-Présidents. Il y a lieu d'élire les membres du bureau un à un lors d'un scrutin de liste uninominal à trois tours.

En application des articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu

la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### **Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 58
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 58
- f. Majorité absolue ..... 30

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jérôme HARAULT	58	Cinquante-huit

**M. Jérôme HARAULT a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.**

Mayenne, le 2 avril 2026

La secrétaire de séance,  
Kenza CORDON

Le Président,  
Adrien MOTTAIS

# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 2 avril 2026

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	58
Contre :	0
Pour :	58
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## Sont présents :

### En qualité de titulaires :

M. MOTTAIS, *Président*, M. DELAHAYE, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. PILLAERT, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DE FEYDEAU, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme JONES, *4<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. MALENFANT, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme SOULARD, *6<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. RENARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme DAVIAU, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. BORDELET, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BRODIN, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RIOULT LERICHE, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRIDON, *12<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. CHESNEAU, Mme CHAMARET, MM. LELIEVRE, LERAY, Mme DAUVE, MM. MONTAUFRAY, NEVEU, RONDEAU, HARAULT, Mme RENARD, MM. SAINT-ELLIER, LECOQ, ROUILLON, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, DUTET, Mmes ANGOT, HOVART, M. BREHIN, Mme GAINCHE, M. LE FAOU, Mme CORDON, M. MORIN, Mme BARREAU, M. LECHAT, Mme LEMARDELÉ, M. LAUNAY, Mmes TAILLANDIER-LIVET, LEFOULON, M. GUERAULT, Mme FREART, MM. GOUGEON, DOYEN, PLET, VALPREMIT, BULENGER, ORAIN, RIOULT, GERARD.

### En remplacement du titulaire absent :

M. DUJARRIER est remplacé par Mme MULLOIS  
M. MOUTEL est remplacé par Mme GARNIEL  
M. COULON est remplacé par M. LECOMMANDEUR

M. LE SCORNET donne pouvoir à Mme LEFOULON  
Mme DENIS donne pouvoir à M. BRODIN

### Excusés :

.

Mme CORDON a été désignée secrétaire de séance.

-----

## **24 – Election des membres du bureau n° 8**

L'élection des membres du bureau suit les mêmes règles que celles prévues pour le Président et les Vice-Présidents. Il y a lieu d'élire les membres du bureau un à un lors d'un scrutin de liste uninominal à trois tours.

En application des articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu

la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### **Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 58
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 58
- f. Majorité absolue ..... 30

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Thérèse RENARD	58	Cinquante-huit

**Mme Thérèse RENARD a été proclamée membre du bureau et immédiatement installée.**

Mayenne, le 2 avril 2026

La secrétaire de séance,  
Kenza CORDON

Le Président,  
Adrien MOTTAIS

# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 2 avril 2026

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	58
Contre :	0
Pour :	58
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## **Sont présents :**

### **En qualité de titulaires :**

M. MOTTAIS, *Président*, M. DELAHAYE, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. PILLAERT, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DE FEYDEAU, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme JONES, *4<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. MALENFANT, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme SOULARD, *6<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. RENARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme DAVIAU, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. BORDELET, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BRODIN, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RIOULT LERICHE, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRIDON, *12<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. CHESNEAU, Mme CHAMARET, MM. LELIEVRE, LERAY, Mme DAUVE, MM. MONTAUFRAY, NEVEU, RONDEAU, HARAULT, Mme RENARD, MM. SAINT-ELLIER, LECOQ, ROUILLON, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, DUTET, Mmes ANGOT, HOVART, M. BREHIN, Mme GAINCHE, M. LE FAOU, Mme CORDON, M. MORIN, Mme BARREAU, M. LECHAT, Mme LEMARDELÉ, M. LAUNAY, Mmes TAILLANDIER-LIVET, LEFOULON, M. GUERAULT, Mme FREART, MM. GOUGEON, DOYEN, PLET, VALPREMIT, BULENGER, ORAIN, RIOULT, GERARD.

### **En remplacement du titulaire absent :**

M. DUJARRIER est remplacé par Mme MULLOIS  
M. MOUTEL est remplacé par Mme GARNIEL  
M. COULON est remplacé par M. LECOMMANDEUR

M. LE SCORNET donne pouvoir à Mme LEFOULON  
Mme DENIS donne pouvoir à M. BRODIN

### **Excusés :**

.

Mme CORDON a été désignée secrétaire de séance.

-----

## **25 – Election des membres du bureau n° 9**

L'élection des membres du bureau suit les mêmes règles que celles prévues pour le Président et les Vice-Présidents. Il y a lieu d'élire les membres du bureau un à un lors d'un scrutin de liste uninominal à trois tours.

En application des articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu

la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### **Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 58
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 58
- f. Majorité absolue ..... 30

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
David DUJARRIER	58	Cinquante-huit

**M. David DUJARRIER a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.**

Mayenne, le 2 avril 2026

La secrétaire de séance,

Kenza CORDON

Le Président,

Adrien MOTTAIS

# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 2 avril 2026

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	58
Contre :	0
Pour :	58
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## Sont présents :

### En qualité de titulaires :

M. MOTTAIS, *Président*, M. DELAHAYE, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. PILLAERT, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DE FEYDEAU, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme JONES, *4<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. MALENFANT, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme SOULARD, *6<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. RENARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme DAVIAU, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. BORDELET, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BRODIN, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RIOULT LERICHE, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRIDON, *12<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. CHESNEAU, Mme CHAMARET, MM. LELIEVRE, LERAY, Mme DAUVE, MM. MONTAUFRAY, NEVEU, RONDEAU, HARAULT, Mme RENARD, MM. SAINT-ELLIER, LECOQ, ROUILLON, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, DUTET, Mmes ANGOT, HOVART, M. BREHIN, Mme GAINCHE, M. LE FAOU, Mme CORDON, M. MORIN, Mme BARREAU, M. LECHAT, Mme LEMARDELÉ, M. LAUNAY, Mmes TAILLANDIER-LIVET, LEFOULON, M. GUERAULT, Mme FREART, MM. GOUGEON, DOYEN, PLET, VALPREMIT, BULENGER, ORAIN, RIOULT, GERARD.

### En remplacement du titulaire absent :

M. DUJARRIER est remplacé par Mme MULLOIS  
M. MOUTEL est remplacé par Mme GARNIEL  
M. COULON est remplacé par M. LECOMMANDEUR

M. LE SCORNET donne pouvoir à Mme LEFOULON  
Mme DENIS donne pouvoir à M. BRODIN

### Excusés :

Mme CORDON a été désignée secrétaire de séance.

## **26 – Election des membres du bureau n° 10**

L'élection des membres du bureau suit les mêmes règles que celles prévues pour le Président et les Vice-Présidents. Il y a lieu d'élire les membres du bureau un à un lors d'un scrutin de liste uninominal à trois tours.

En application des articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu

la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**Résultats du premier tour de scrutin**

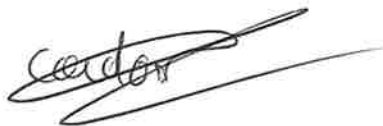
- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 58
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 58
- f. Majorité absolue ..... 30

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Patrick ROUILLON	58	Cinquante-huit

**M. Patrick ROUILLON a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.**

Mayenne, le 2 avril 2026

La secrétaire de séance,  
Kenza CORDON



Le Président,  
Adrien MOTTAIS



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 2 avril 2026

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	58
Contre :	0
Pour :	58
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## Sont présents :

### En qualité de titulaires :

M. MOTTAIS, *Président*, M. DELAHAYE, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. PILLAERT, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DE FEYDEAU, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme JONES, *4<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. MALENFANT, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme SOULARD, *6<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. RENARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme DAVIAU, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. BORDELET, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BRODIN, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RIOULT LERICHE, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRIDON, *12<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. CHESNEAU, Mme CHAMARET, MM. LELIEVRE, LERAY, Mme DAUVE, MM. MONTAUFRAY, NEVEU, RONDEAU, HARAULT, Mme RENARD, MM. SAINT-ELLIER, LECOQ, ROUILLON, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, DUTET, Mmes ANGOT, HOVART, M. BREHIN, Mme GAINCHE, M. LE FAOU, Mme CORDON, M. MORIN, Mme BARREAU, M. LECHAT, Mme LEMARDELÉ, M. LAUNAY, Mmes TAILLANDIER-LIVET, LEFOULON, M. GUERAULT, Mme FREART, MM. GOUGEON, DOYEN, PLET, VALPREMIT, BULENGER, ORAIN, RIOULT, GERARD.

### En remplacement du titulaire absent :

M. DUJARRIER est remplacé par Mme MULLOIS  
M. MOUTEL est remplacé par Mme GARNIEL  
M. COULON est remplacé par M. LECOMMANDEUR

M. LE SCORNET donne pouvoir à Mme LEFOULON  
Mme DENIS donne pouvoir à M. BRODIN

### Excusés :

Mme CORDON a été désignée secrétaire de séance.

## **27 – Election des membres du bureau n° 11**

L'élection des membres du bureau suit les mêmes règles que celles prévues pour le Président et les Vice-Présidents. Il y a lieu d'élire les membres du bureau un à un lors d'un scrutin de liste uninominal à trois tours.

En application des articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu

la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 58
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 58
- f. Majorité absolue ..... 30

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-François FOUQUET	58	Cinquante-huit

**M. Jean-François FOUQUET a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.**

Mayenne, le 2 avril 2026

La secrétaire de séance,  
Kenza CORDON

Le Président,  
Adrien MOTTAIS



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 2 avril 2026

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	58
Contre :	0
Pour :	58
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## Sont présents :

### En qualité de titulaires :

M. MOTTAIS, *Président*, M. DELAHAYE, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. PILLAERT, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DE FEYDEAU, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme JONES, *4<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. MALENFANT, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme SOULARD, *6<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. RENARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme DAVIAU, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. BORDELET, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BRODIN, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RIOULT LERICHE, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRIDON, *12<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. CHESNEAU, Mme CHAMARET, MM. LELIEVRE, LERAY, Mme DAUVE, MM. MONTAUFRAY, NEVEU, RONDEAU, HARAULT, Mme RENARD, MM. SAINT-ELLIER, LECOQ, ROUILLON, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, DUTET, Mmes ANGOT, HOVART, M. BREHIN, Mme GAINCHE, M. LE FAOU, Mme CORDON, M. MORIN, Mme BARREAU, M. LECHAT, Mme LEMARDELÉ, M. LAUNAY, Mmes TAILLANDIER-LIVET, LEFOULON, M. GUERALT, Mme FREART, MM. GOUGEON, DOYEN, PLET, VALPREMIT, BULENGER, ORAIN, RIOULT, GERARD.

### En remplacement du titulaire absent :

M. DUJARRIER est remplacé par Mme MULLOIS  
M. MOUTEL est remplacé par Mme GARNIEL  
M. COULON est remplacé par M. LECOMMANDEUR

M. LE SCORNET donne pouvoir à Mme LEFOULON  
Mme DENIS donne pouvoir à M. BRODIN

### Excusés :

Mme CORDON a été désignée secrétaire de séance.

## **28 – Election des membres du bureau n° 12**

L'élection des membres du bureau suit les mêmes règles que celles prévues pour le Président et les Vice-Présidents. Il y a lieu d'élire les membres du bureau un à un lors d'un scrutin de liste uninominal à trois tours.

En application des articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu

la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 58
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 56
- f. Majorité absolue ..... 29


INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Guy BEAUJARD	56	Cinquante-six

**M. Guy BEAUJARD a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.**

Mayenne, le 2 avril 2026

La secrétaire de séance,

Kenza CORDON



Le Président,

Adrien MOTTAIS



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 2 avril 2026

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	58
Contre :	0
Pour :	58
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## Sont présents :

### En qualité de titulaires :

M. MOTTAIS, *Président*, M. DELAHAYE, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. PILLAERT, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DE FEYDEAU, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme JONES, *4<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. MALENFANT, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme SOULARD, *6<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. RENARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme DAVIAU, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. BORDELET, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BRODIN, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RIOULT LERICHE, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRIDON, *12<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. CHESNEAU, Mme CHAMARET, MM. LELIEVRE, LERAY, Mme DAUVE, MM. MONTAUFRAY, NEVEU, RONDEAU, HARAULT, Mme RENARD, MM. SAINT-ELLIER, LECOQ, ROUILLON, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, DUTET, Mmes ANGOT, HOVART, M. BREHIN, Mme GAINCHE, M. LE FAOU, Mme CORDON, M. MORIN, Mme BARREAU, M. LECHAT, Mme LEMARDELÉ, M. LAUNAY, Mmes TAILLANDIER-LIVET, LEFOULON, M. GUERAULT, Mme FREART, MM. GOUGEON, DOYEN, PLET, VALPREMIT, BULENGER, ORAIN, RIOULT, GERARD.

### En remplacement du titulaire absent :

M. DUJARRIER est remplacé par Mme MULLOIS  
M. MOUTEL est remplacé par Mme GARNIEL  
M. COULON est remplacé par M. LECOMMANDEUR

M. LE SCORNET donne pouvoir à Mme LEFOULON  
Mme DENIS donne pouvoir à M. BRODIN

### Excusés :

Mme CORDON a été désignée secrétaire de séance.

## **29 – Election des membres du bureau n° 13**

L'élection des membres du bureau suit les mêmes règles que celles prévues pour le Président et les Vice-Présidents. Il y a lieu d'élire les membres du bureau un à un lors d'un scrutin de liste uninominal à trois tours.

En application des articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu

la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 58
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 58
- f. Majorité absolue ..... 30

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Guillaume CARRE	58	Cinquante-huit

**M. Guillaume CARRE a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.**

Mayenne, le 2 avril 2026

La secrétaire de séance,

Kenza CORDON



Le Président,

Adrien MOTTAIS



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 2 avril 2026

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	58
Contre :	0
Pour :	58
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## Sont présents :

### En qualité de titulaires :

M. MOTTAIS, *Président*, M. DELAHAYE, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. PILLAERT, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DE FEYDEAU, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme JONES, *4<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. MALENFANT, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme SOULARD, *6<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. RENARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme DAVIAU, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. BORDELET, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BRODIN, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RIOULT LERICHE, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRIDON, *12<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. CHESNEAU, Mme CHAMARET, MM. LELIEVRE, LERAY, Mme DAUVE, MM. MONTAUFRAY, NEVEU, RONDEAU, HARAULT, Mme RENARD, MM. SAINT-ELLIER, LECOQ, ROUILLON, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, DUTET, Mmes ANGOT, HOVART, M. BREHIN, Mme GAINCHE, M. LE FAOU, Mme CORDON, M. MORIN, Mme BARREAU, M. LECHAT, Mme LEMARDELÉ, M. LAUNAY, Mmes TAILLANDIER-LIVET, LEFOULON, M. GUERAULT, Mme FREART, MM. GOUGEON, DOYEN, PLET, VALPREMIT, BULENGER, ORAIN, RIOULT, GERARD.

### En remplacement du titulaire absent :

M. DUJARRIER est remplacé par Mme MULLOIS  
M. MOUTEL est remplacé par Mme GARNIEL  
M. COULON est remplacé par M. LECOMMANDEUR

M. LE SCORNET donne pouvoir à Mme LEFOULON  
Mme DENIS donne pouvoir à M. BRODIN

### Excusés :

Mme CORDON a été désignée secrétaire de séance.

## **30 – Election des membres du bureau n° 14**

L'élection des membres du bureau suit les mêmes règles que celles prévues pour le Président et les Vice-Présidents. Il y a lieu d'élire les membres du bureau un à un lors d'un scrutin de liste uninominal à trois tours.

En application des articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu

la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 58
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 57
- f. Majorité absolue ..... 30

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Fabien DUTET	31	Trente et un
Hubert GUERAULT	26	Vingt-six

**M. Fabien DUTET a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.**

Mayenne, le 2 avril 2026

La secrétaire de séance,  
Kenza CORDON



Le Président,  
Adrien MOTTAIS



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 2 avril 2026

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	58
Contre :	0
Pour :	58
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## Sont présents :

### En qualité de titulaires :

M. MOTTAIS, *Président*, M. DELAHAYE, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. PILLAERT, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DE FEYDEAU, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme JONES, *4<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. MALENFANT, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme SOULARD, *6<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. RENARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme DAVIAU, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. BORDELET, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BRODIN, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RIOULT LERICHE, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRIDON, *12<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. CHESNEAU, Mme CHAMARET, MM. LELIEVRE, LERAY, Mme DAUVE, MM. MONTAUFRAY, NEVEU, RONDEAU, HARAULT, Mme RENARD, MM. SAINT-ELLIER, LECOQ, ROUILLON, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, DUTET, Mmes ANGOT, HOVART, M. BREHIN, Mme GAINCHE, M. LE FAOU, Mme CORDON, M. MORIN, Mme BARREAU, M. LECHAT, Mme LEMARDELÉ, M. LAUNAY, Mmes TAILLANDIER-LIVET, LEFOULON, M. GUERAULT, Mme FREART, MM. GOUGEON, DOYEN, PLET, VALPREMIT, BULENGER, ORAIN, RIOULT, GERARD.

### En remplacement du titulaire absent :

M. DUJARRIER est remplacé par Mme MULLOIS  
M. MOUTEL est remplacé par Mme GARNIEL  
M. COULON est remplacé par M. LECOMMANDEUR

M. LE SCORNET donne pouvoir à Mme LEFOULON  
Mme DENIS donne pouvoir à M. BRODIN

### Excusés :

Mme CORDON a été désignée secrétaire de séance.

## **31 – Election des membres du bureau n° 15**

L'élection des membres du bureau suit les mêmes règles que celles prévues pour le Président et les Vice-Présidents. Il y a lieu d'élire les membres du bureau un à un lors d'un scrutin de liste uninominal à trois tours.

En application des articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu

la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 58
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 57
- f. Majorité absolue ..... 29

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Hubert GUERAULT	25	Vingt-cinq
Véronique HOVART	32	Trente-deux

**Mme Véronique HOVART a été proclamée membre du bureau et immédiatement installée.**

Mayenne, le 2 avril 2026

La secrétaire de séance,

Kenza CORDON



Le Président,

Adrien MOTTAIS



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 2 avril 2026

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	58
Contre :	0
Pour :	58
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## Sont présents :

### En qualité de titulaires :

M. MOTTAIS, *Président*, M. DELAHAYE, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. PILLAERT, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DE FEYDEAU, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme JONES, *4<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. MALENFANT, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme SOULARD, *6<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. RENARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme DAVIAU, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. BORDELET, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BRODIN, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RIOULT LERICHE, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRIDON, *12<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. CHESNEAU, Mme CHAMARET, MM. LELIEVRE, LERAY, Mme DAUVE, MM. MONTAUFRAY, NEVEU, RONDEAU, HARAULT, Mme RENARD, MM. SAINT-ELLIER, LECOQ, ROUILLON, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, DUTET, Mmes ANGOT, HOVART, M. BREHIN, Mme GAINCHE, M. LE FAOU, Mme CORDON, M. MORIN, Mme BARREAU, M. LECHAT, Mme LEMARDELÉ, M. LAUNAY, Mmes TAILLANDIER-LIVET, LEFOULON, M. GUERAULT, Mme FREART, MM. GOUGEON, DOYEN, PLET, VALPREMIT, BULENGER, ORAIN, RIOULT, GERARD.

### En remplacement du titulaire absent :

M. DUJARRIER est remplacé par Mme MULLOIS  
M. MOUTEL est remplacé par Mme GARNIEL  
M. COULON est remplacé par M. LECOMMANDEUR

M. LE SCORNET donne pouvoir à Mme LEFOULON  
Mme DENIS donne pouvoir à M. BRODIN

### Excusés :

Mme CORDON a été désignée secrétaire de séance.

## **32 – Election des membres du bureau n° 16**

L'élection des membres du bureau suit les mêmes règles que celles prévues pour le Président et les Vice-Présidents. Il y a lieu d'élire les membres du bureau un à un lors d'un scrutin de liste uninominal à trois tours.

En application des articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu

la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 58
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 58
- f. Majorité absolue ..... 30

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Hubert GUERAULT	28	Vingt-huit
Cyril LECHAT	30	Trente

**M. Cyril LECHAT a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.**

Mayenne, le 2 avril 2026

La secrétaire de séance,  
Kenza CORDON



Le Président,  
Adrien MOTTAIS



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 2 avril 2026

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	58
Contre :	0
Pour :	58
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## Sont présents :

### En qualité de titulaires :

M. MOTTAIS, *Président*, M. DELAHAYE, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. PILLAERT, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DE FEYDEAU, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme JONES, *4<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. MALENFANT, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme SOULARD, *6<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. RENARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme DAVIAU, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. BORDELET, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BRODIN, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RIOULT LERICHE, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRIDON, *12<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. CHESNEAU, Mme CHAMARET, MM. LELIEVRE, LERAY, Mme DAUVE, MM. MONTAUFRAY, NEVEU, RONDEAU, HARAULT, Mme RENARD, MM. SAINT-ELLIER, LECOQ, ROUILLON, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, DUTET, Mmes ANGOT, HOVART, M. BREHIN, Mme GAINCHE, M. LE FAOU, Mme CORDON, M. MORIN, Mme BARREAU, M. LECHAT, Mme LEMARDELÉ, M. LAUNAY, Mmes TAILLANDIER-LIVET, LEFOULON, M. GUERAULT, Mme FREART, MM. GOUGEON, DOYEN, PLET, VALPREMIT, BULENGER, ORAIN, RIOULT, GERARD.

### En remplacement du titulaire absent :

M. DUJARRIER est remplacé par Mme MULLOIS  
M. MOUTEL est remplacé par Mme GARNIEL  
M. COULON est remplacé par M. LECOMMANDEUR

M. LE SCORNET donne pouvoir à Mme LEFOULON  
Mme DENIS donne pouvoir à M. BRODIN

### Excusés :

Mme CORDON a été désignée secrétaire de séance.

## **33 – Election des membres du bureau n° 17**

L'élection des membres du bureau suit les mêmes règles que celles prévues pour le Président et les Vice-Présidents. Il y a lieu d'élire les membres du bureau un à un lors d'un scrutin de liste uninominal à trois tours.

En application des articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu

la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 58
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 58
- f. Majorité absolue ..... 30

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Léandre GOUGEON	58	Cinquante-huit

**M. Léandre GOUGEON a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.**

Mayenne, le 2 avril 2026

La secrétaire de séance,

Kenza CORDON



Le Président,

Adrien MOTTAIS



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 2 avril 2026

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	58
Contre :	0
Pour :	58
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## Sont présents :

### En qualité de titulaires :

M. MOTTAIS, *Président*, M. DELAHAYE, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. PILLAERT, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DE FEYDEAU, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme JONES, *4<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. MALENFANT, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme SOULARD, *6<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. RENARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme DAVIAU, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. BORDELET, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BRODIN, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RIOULT LERICHE, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRIDON, *12<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. CHESNEAU, Mme CHAMARET, MM. LELIEVRE, LERAY, Mme DAUVE, MM. MONTAUFRAY, NEVEU, RONDEAU, HARAULT, Mme RENARD, MM. SAINT-ELLIER, LECOQ, ROUILLON, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, DUTET, Mmes ANGOT, HOVART, M. BREHIN, Mme GAINCHE, M. LE FAOU, Mme CORDON, M. MORIN, Mme BARREAU, M. LECHAT, Mme LEMARDELÉ, M. LAUNAY, Mmes TAILLANDIER-LIVET, LEFOULON, M. GUERAULT, Mme FREART, MM. GOUGEON, DOYEN, PLET, VALPREMIT, BULENGER, ORAIN, RIOULT, GERARD.

### En remplacement du titulaire absent :

M. DUJARRIER est remplacé par Mme MULLOIS  
M. MOUTEL est remplacé par Mme GARNIEL  
M. COULON est remplacé par M. LECOMMANDEUR

M. LE SCORNET donne pouvoir à Mme LEFOULON  
Mme DENIS donne pouvoir à M. BRODIN

### Excusés :

Mme CORDON a été désignée secrétaire de séance.

## **34 – Election des membres du bureau n° 18**

L'élection des membres du bureau suit les mêmes règles que celles prévues pour le Président et les Vice-Présidents. Il y a lieu d'élire les membres du bureau un à un lors d'un scrutin de liste uninominal à trois tours.

En application des articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu

la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 58
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 58
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... 30

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Daniel DOYEN	58	Cinquante-huit

**M. Daniel DOYEN a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.**

Mayenne, le 2 avril 2026

La secrétaire de séance,

Kenza CORDON



Le Président,

Adrien MOTTAIS



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 2 avril 2026

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	58
Contre :	0
Pour :	58
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## Sont présents :

### En qualité de titulaires :

M. MOTTAIS, *Président*, M. DELAHAYE, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. PILLAERT, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DE FEYDEAU, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme JONES, *4<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. MALENFANT, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme SOULARD, *6<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. RENARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme DAVIAU, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. BORDELET, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BRODIN, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RIOULT LERICHE, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRIDON, *12<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. CHESNEAU, Mme CHAMARET, MM. LELIEVRE, LERAY, Mme DAUVE, MM. MONTAUFRAY, NEVEU, RONDEAU, HARAULT, Mme RENARD, MM. SAINT-ELLIER, LECOQ, ROUILLON, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, DUTET, Mmes ANGOT, HOVART, M. BREHIN, Mme GAINCHE, M. LE FAOU, Mme CORDON, M. MORIN, Mme BARREAU, M. LECHAT, Mme LEMARDELÉ, M. LAUNAY, Mmes TAILLANDIER-LIVET, LEFOULON, M. GUERAULT, Mme FREART, MM. GOUGEON, DOYEN, PLET, VALPREMIT, BULENGER, ORAIN, RIOULT, GERARD.

### En remplacement du titulaire absent :

M. DUJARRIER est remplacé par Mme MULLOIS  
M. MOUTEL est remplacé par Mme GARNIEL  
M. COULON est remplacé par M. LECOMMANDEUR

M. LE SCORNET donne pouvoir à Mme LEFOULON  
Mme DENIS donne pouvoir à M. BRODIN

### Excusés :

Mme CORDON a été désignée secrétaire de séance.

## **35 – Election des membres du bureau n° 19**

L'élection des membres du bureau suit les mêmes règles que celles prévues pour le Président et les Vice-Présidents. Il y a lieu d'élire les membres du bureau un à un lors d'un scrutin de liste uninominal à trois tours.

En application des articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu

la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 58
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 58
- f. Majorité absolue ..... 30

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Yoann PLET	57	Cinquante-sept
Antoine VALPREMIT	1	Un

**M. Yoann PLET a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.**

Mayenne, le 2 avril 2026

La secrétaire de séance,  
Kenza CORDON



Le Président,  
Adrien MOTTAIS



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 2 avril 2026

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	58
Contre :	0
Pour :	58
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## Sont présents :

### En qualité de titulaires :

M. MOTTAIS, *Président*, M. DELAHAYE, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. PILLAERT, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DE FEYDEAU, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme JONES, *4<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. MALENFANT, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme SOULARD, *6<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. RENARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme DAVIAU, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. BORDELET, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BRODIN, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RIOULT LERICHE, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRIDON, *12<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. CHESNEAU, Mme CHAMARET, MM. LELIEVRE, LERAY, Mme DAUVE, MM. MONTAUFRAY, NEVEU, RONDEAU, HARAULT, Mme RENARD, MM. SAINT-ELLIER, LECOQ, ROUILLON, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, DUTET, Mmes ANGOT, HOVART, M. BREHIN, Mme GAINCHE, M. LE FAOU, Mme CORDON, M. MORIN, Mme BARREAU, M. LECHAT, Mme LEMARDELÉ, M. LAUNAY, Mmes TAILLANDIER-LIVET, LEFOULON, M. GUERAULT, Mme FREART, MM. GOUGEON, DOYEN, PLET, VALPREMIT, BULENGER, ORAIN, RIOULT, GERARD.

### En remplacement du titulaire absent :

M. DUJARRIER est remplacé par Mme MULLOIS  
M. MOUTEL est remplacé par Mme GARNIEL  
M. COULON est remplacé par M. LECOMMANDEUR

M. LE SCORNET donne pouvoir à Mme LEFOULON  
Mme DENIS donne pouvoir à M. BRODIN

### Excusés :

Mme CORDON a été désignée secrétaire de séance.

## **36 – Election des membres du bureau n° 20**

L'élection des membres du bureau suit les mêmes règles que celles prévues pour le Président et les Vice-Présidents. Il y a lieu d'élire les membres du bureau un à un lors d'un scrutin de liste uninominal à trois tours.

En application des articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu

la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 58
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 55
- f. Majorité absolue ..... 28

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Antoine VALPREMIT	52	Cinquante-deux
Hubert GUERAULT	3	Trois

**M. Antoine VALPREMIT a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.**

Mayenne, le 2 avril 2026

La secrétaire de séance,

Kenza CORDON



Le Président,

Adrien MOTTAIS



## Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 2 avril 2026

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	58
Contre :	0
Pour :	58
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

### Sont présents :

#### En qualité de titulaires :

M. MOTTAIS, *Président*, M. DELAHAYE, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. PILLAERT, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DE FEYDEAU, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme JONES, *4<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. MALENFANT, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme SOULARD, *6<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. RENARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme DAVIAU, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. BORDELET, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BRODIN, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RIOULT LERICHE, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRIDON, *12<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. CHESNEAU, Mme CHAMARET, MM. LELIEVRE, LERAY, Mme DAUVE, MM. MONTAUFRAY, NEVEU, RONDEAU, HARAULT, Mme RENARD, MM. SAINT-ELLIER, LECOQ, ROUILLON, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, DUTET, Mmes ANGOT, HOVART, M. BREHIN, Mme GAINCHE, M. LE FAOU, Mme CORDON, M. MORIN, Mme BARREAU, M. LECHAT, Mme LEMARDELÉ, M. LAUNAY, Mmes TAILLANDIER-LIVET, LEFOULON, M. GUERAULT, Mme FREART, MM. GOUGEON, DOYEN, PLET, VALPREMIT, BULENGER, ORAIN, RIOULT, GERARD.

#### En remplacement du titulaire absent :

M. DUJARRIER est remplacé par Mme MULLOIS  
M. MOUTEL est remplacé par Mme GARNIEL  
M. COULON est remplacé par M. LECOMMANDEUR

M. LE SCORNET donne pouvoir à Mme LEFOULON  
Mme DENIS donne pouvoir à M. BRODIN

#### Excusés :

Mme CORDON a été désignée secrétaire de séance.

### **37 – Election des membres du bureau n° 21**

L'élection des membres du bureau suit les mêmes règles que celles prévues pour le Président et les Vice-Présidents. Il y a lieu d'élire les membres du bureau un à un lors d'un scrutin de liste uninominal à trois tours.

En application des articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu

la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 58
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 57
- f. Majorité absolue ..... 29

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Arnaud BULENGER	56	Cinquante-six
Antoine VALPREMIT	1	Un

**M. Arnaud BULENGER a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.**

Mayenne, le 2 avril 2026

La secrétaire de séance,  
Kenza CORDON



Le Président,  
Adrien MOTTAIS



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 2 avril 2026

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	58
Contre :	0
Pour :	58
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## Sont présents :

### En qualité de titulaires :

M. MOTTAIS, *Président*, M. DELAHAYE, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. PILLAERT, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DE FEYDEAU, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme JONES, *4<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. MALENFANT, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme SOULARD, *6<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. RENARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme DAVIAU, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. BORDELET, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BRODIN, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RIOULT LERICHE, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRIDON, *12<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. CHESNEAU, Mme CHAMARET, MM. LELIEVRE, LERAY, Mme DAUVE, MM. MONTAUFRAY, NEVEU, RONDEAU, HARAULT, Mme RENARD, MM. SAINT-ELLIER, LECOQ, ROUILLON, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, DUTET, Mmes ANGOT, HOVART, M. BREHIN, Mme GAINCHE, M. LE FAOU, Mme CORDON, M. MORIN, Mme BARREAU, M. LECHAT, Mme LEMARDELÉ, M. LAUNAY, Mmes TAILLANDIER-LIVET, LEFOULON, M. GUERAULT, Mme FREART, MM. GOUGEON, DOYEN, PLET, VALPREMIT, BULENGER, ORAIN, RIOULT, GERARD.

### En remplacement du titulaire absent :

M. DUJARRIER est remplacé par Mme MULLOIS  
M. MOUTEL est remplacé par Mme GARNIEL  
M. COULON est remplacé par M. LECOMMANDEUR

M. LE SCORNET donne pouvoir à Mme LEFOULON  
Mme DENIS donne pouvoir à M. BRODIN

### Excusés :

Mme CORDON a été désignée secrétaire de séance.

## **38 – Election des membres du bureau n° 22**

L'élection des membres du bureau suit les mêmes règles que celles prévues pour le Président et les Vice-Présidents. Il y a lieu d'élire les membres du bureau un à un lors d'un scrutin de liste uninominal à trois tours.

En application des articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu

la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 58
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 58
- f. Majorité absolue ..... 30

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Thierry MOUTEL	57	Cinquante-sept
Fabien ORAIN	1	Un

**M. Thierry MOUTEL a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.**

Mayenne, le 2 avril 2026

La secrétaire de séance,

Kenza CORDON



Le Président,

Adrien MOTTAIS



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 2 avril 2026

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	58
Contre :	0
Pour :	58
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## Sont présents :

### En qualité de titulaires :

M. MOTTAIS, *Président*, M. DELAHAYE, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. PILLAERT, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DE FEYDEAU, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme JONES, *4<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. MALENFANT, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme SOULARD, *6<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. RENARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme DAVIAU, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. BORDELET, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BRODIN, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RIOULT LERICHE, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRIDON, *12<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. CHESNEAU, Mme CHAMARET, MM. LELIEVRE, LERAY, Mme DAUVE, MM. MONTAUFRAY, NEVEU, RONDEAU, HARAULT, Mme RENARD, MM. SAINT-ELLIER, LECOQ, ROUILLON, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, DUTET, Mmes ANGOT, HOVART, M. BREHIN, Mme GAINCHE, M. LE FAOU, Mme CORDON, M. MORIN, Mme BARREAU, M. LECHAT, Mme LEMARDELÉ, M. LAUNAY, Mmes TAILLANDIER-LIVET, LEFOULON, M. GUERAULT, Mme FREART, MM. GOUGEON, DOYEN, PLET, VALPREMIT, BULENGER, ORAIN, RIOULT, GERARD.

### En remplacement du titulaire absent :

M. DUJARRIER est remplacé par Mme MULLOIS  
M. MOUTEL est remplacé par Mme GARNIEL  
M. COULON est remplacé par M. LECOMMANDEUR

M. LE SCORNET donne pouvoir à Mme LEFOULON  
Mme DENIS donne pouvoir à M. BRODIN

### Excusés :

Mme CORDON a été désignée secrétaire de séance.

## **39 – Election des membres du bureau n° 23**

L'élection des membres du bureau suit les mêmes règles que celles prévues pour le Président et les Vice-Présidents. Il y a lieu d'élire les membres du bureau un à un lors d'un scrutin de liste uninominal à trois tours.

En application des articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu

la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 58
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 58
- f. Majorité absolue ..... 30

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Fabien ORAIN	57	Cinquante-sept
Thierry MOUTEL	1	Un

**M. Fabien ORAIN a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.**

Mayenne, le 2 avril 2026

La secrétaire de séance,  
Kenza CORDON

Le Président,  
Adrien MOTTAIS



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 2 avril 2026

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	58
Contre :	0
Pour :	58
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## Sont présents :

### En qualité de titulaires :

M. MOTTAIS, *Président*, M. DELAHAYE, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. PILLAERT, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DE FEYDEAU, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme JONES, *4<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. MALENFANT, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme SOULARD, *6<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. RENARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme DAVIAU, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. BORDELET, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BRODIN, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RIOULT LERICHE, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRIDON, *12<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. CHESNEAU, Mme CHAMARET, MM. LELIEVRE, LERAY, Mme DAUVE, MM. MONTAUFRAY, NEVEU, RONDEAU, HARAULT, Mme RENARD, MM. SAINT-ELLIER, LECOQ, ROUILLON, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, DUTET, Mmes ANGOT, HOVART, M. BREHIN, Mme GAINCHE, M. LE FAOU, Mme CORDON, M. MORIN, Mme BARREAU, M. LECHAT, Mme LEMARDELÉ, M. LAUNAY, Mmes TAILLANDIER-LIVET, LEFOULON, M. GUERAULT, Mme FREART, MM. GOUGEON, DOYEN, PLET, VALPREMIT, BULENGER, ORAIN, RIOULT, GERARD.

### En remplacement du titulaire absent :

M. DUJARRIER est remplacé par Mme MULLOIS  
M. MOUTEL est remplacé par Mme GARNIEL  
M. COULON est remplacé par M. LECOMMANDEUR

M. LE SCORNET donne pouvoir à Mme LEFOULON  
Mme DENIS donne pouvoir à M. BRODIN

### Excusés :

Mme CORDON a été désignée secrétaire de séance.

## **40 – Election des membres du bureau n° 24**

L'élection des membres du bureau suit les mêmes règles que celles prévues pour le Président et les Vice-Présidents. Il y a lieu d'élire les membres du bureau un à un lors d'un scrutin de liste uninominal à trois tours.

En application des articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu

la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 58
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 58
- f. Majorité absolue ..... 30

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Philippe COULON	56	Cinquante-six
Hubert GUERAULT	1	Un
Pierre RIOULT	1	Un

**M. Philippe COULON a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.**

Mayenne, le 2 avril 2026

La secrétaire de séance,

Kenza CORDON



Le Président,

Adrien MOTTAIS



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 2 avril 2026

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	58
Contre :	0
Pour :	58
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## Sont présents :

### En qualité de titulaires :

M. MOTTAIS, *Président*, M. DELAHAYE, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. PILLAERT, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DE FEYDEAU, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme JONES, *4<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. MALENFANT, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme SOULARD, *6<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. RENARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme DAVIAU, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. BORDELET, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BRODIN, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RIOULT LERICHE, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRIDON, *12<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. CHESNEAU, Mme CHAMARET, MM. LELIEVRE, LERAY, Mme DAUVE, MM. MONTAUFRAY, NEVEU, RONDEAU, HARAULT, Mme RENARD, MM. SAINT-ELLIER, LECOQ, ROUILLON, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, DUTET, Mmes ANGOT, HOVART, M. BREHIN, Mme GAINCHE, M. LE FAOU, Mme CORDON, M. MORIN, Mme BARREAU, M. LECHAT, Mme LEMARDELÉ, M. LAUNAY, Mmes TAILLANDIER-LIVET, LEFOULON, M. GUERAULT, Mme FREART, MM. GOUGEON, DOYEN, PLET, VALPREMIT, BULENGER, ORAIN, RIOULT, GERARD.

### En remplacement du titulaire absent :

M. DUJARRIER est remplacé par Mme MULLOIS  
M. MOUTEL est remplacé par Mme GARNIEL  
M. COULON est remplacé par M. LECOMMANDEUR

M. LE SCORNET donne pouvoir à Mme LEFOULON  
Mme DENIS donne pouvoir à M. BRODIN

### Excusés :

Mme CORDON a été désignée secrétaire de séance.

## **41 – Election des membres du bureau n° 25**

L'élection des membres du bureau suit les mêmes règles que celles prévues pour le Président et les Vice-Présidents. Il y a lieu d'élire les membres du bureau un à un lors d'un scrutin de liste uninominal à trois tours.

En application des articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu

la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 58
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 4
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 53
- f. Majorité absolue ..... 27

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Pierre RIOULT	52	Cinquante-deux
Hubert GUERAULT	1	Un

**M. Pierre RIOULT a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.**

Mayenne, le 2 avril 2026

La secrétaire de séance,  
Kenza CORDON



Le Président,  
Adrien MOTTAIS



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 2 avril 2026

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	58
Contre :	0
Pour :	58
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

## Sont présents :

### En qualité de titulaires :

M. MOTTAIS, *Président*, M. DELAHAYE, *1<sup>er</sup> Vice-Président*, M. PILLAERT, *2<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. DE FEYDEAU, *3<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme JONES, *4<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. MALENFANT, *5<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme SOULARD, *6<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. RENARD, *7<sup>ème</sup> Vice-Président*, Mme DAVIAU, *8<sup>ème</sup> Vice-Présidente*, M. BORDELET, *9<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. BRODIN, *10<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. RIOULT LERICHE, *11<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. TRIDON, *12<sup>ème</sup> Vice-Président*, M. CHESNEAU, Mme CHAMARET, MM. LELIEVRE, LERAY, Mme DAUVE, MM. MONTAUFRAY, NEVEU, RONDEAU, HARAUULT, Mme RENARD, MM. SAINT-ELLIER, LECOQ, ROUILLON, FOUQUET, BEAUJARD, CARRE, DUTET, Mmes ANGOT, HOVART, M. BREHIN, Mme GAINCHE, M. LE FAOU, Mme CORDON, M. MORIN, Mme BARREAU, M. LECHAT, Mme LEMARDELÉ, M. LAUNAY, Mmes TAILLANDIER-LIVET, LEFOULON, M. GUERAULT, Mme FREART, MM. GOUGEON, DOYEN, PLET, VALPREMIT, BULENGER, ORAIN, RIOULT, GERARD.

### En remplacement du titulaire absent :

M. DUJARRIER est remplacé par Mme MULLOIS  
M. MOUTEL est remplacé par Mme GARNIEL  
M. COULON est remplacé par M. LECOMMANDEUR

M. LE SCORNET donne pouvoir à Mme LEFOULON  
Mme DENIS donne pouvoir à M. BRODIN

### Excusés :

Mme CORDON a été désignée secrétaire de séance.

## **42 – Election des membres du bureau n° 26**

L'élection des membres du bureau suit les mêmes règles que celles prévues pour le Président et les Vice-Présidents. Il y a lieu d'élire les membres du bureau un à un lors d'un scrutin de liste uninominal à trois tours.

En application des articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu

la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 58
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 56
- f. Majorité absolue ..... 29

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Michel GERARD	56	Cinquante-six

**M. Michel GERARD a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.**

Mayenne, le 2 avril 2026

La secrétaire de séance,

Kenza CORDON



Le Président,

Adrien MOTTAIS

